



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE DU RHONE METROPOLE DE LYON

26 6EME RUE -69800 SAINT PRIEST

Mail : cd69@francepetanque.fr tel : 04.72.73.35.03

CHAMPIONNAT DES CLUBS SENIORS, FEMININS et VETERANS

REGLEMENT de la COMPETITION DEPARTEMENTALE CDC

Préambule : Ce règlement a été établi à partir des règlements déjà en vigueur à la Ligue Rhône-Alpes et dans les Comités depuis 2007 en appliquant les principaux éléments du Règlement National, pour être en conformité avec les phases nationales de la compétition.

Les particularités du Championnat Féminin sont soulignées dans le présent règlement.

Lexique : on appellera :

- Rencontre : ensemble des matches se déroulant le même jour sur le même lieu
(Exemple : rencontre du 8/04 à Echirolles)
- Match : Opposition entre deux clubs lors d'une rencontre
(Exemple : match entre Echirolles et Fontaine 2)
- Parties : Opposition entre deux équipes lors d'un match
(Exemple : partie en Tête à tête, partie en doublette, ...)

Article 1 : Objet, domaine d'application

Le Championnat des Clubs se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club, sous forme de championnat régulier avec classement par divisions associé au principe des montées et des descentes. Pour cette compétition il y a lieu d'appliquer le règlement de jeu officiel de la FFPJP, le niveau Départemental CDC est géré par le Comité Départemental de la FFPJP auprès duquel les clubs doivent inscrire leurs équipes avant une date limite fixée par ce dernier.

Le Comité Départemental demande des frais d'inscription d'un montant de 20€/équipe.

Le niveau Régional CRC est géré par la Ligue Rhône-Alpes auprès de laquelle les comités doivent inscrire leurs équipes avant une date limite fixée.

Article 2 : Composition des équipes, ententes, remplacements

La compétition est ouverte à toutes les catégories (jeunes, féminines, seniors, vétérans)

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

Chaque équipe doit donc désigner un capitaine qui sera chargé de produire les licences, de remplir la feuille de match .

Pour le Championnat Vétérans : la compétition est réservée exclusivement aux joueurs de la catégorie Vétérans (60 ans et plus), hommes et femmes

Chaque équipe ne pourra comporter qu'un seul joueur muté extra-département, par match.

Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs (6 pour le Championnat Féminin), soit 2 remplaçants.

La composition des équipes peut être différente à chaque match.

La composition des équipes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque partie et n'est portée à la connaissance de l'adversaire que lorsque celui-ci a également constitué son équipe.

Dans les parties en doublettes et triplettes d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. Par contre on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même tripléte.

Modalités de remplacement : chaque remplaçant envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, lors de la mène précédent le remplacement.

Dans tous les cas, un joueur sorti ne peut revenir dans la même partie

Il sera permis de ne pas effectuer un remplacement demandé par une équipe mais dans ce cas l'équipe perd le bénéfice du remplacement pour la partie en cours.

Joueurs « brulés » :

Définition : joueur déplacé d'une équipe de club à une autre de son club de division différente.

Le règlement départemental est le suivant : lorsqu'un joueur est inscrit sur une feuille de match (même s'il ne joue pas) celui-ci ne pourra plus être inscrit sur une feuille de match pour une autre équipe de son club

Article 3 : Déroulement

Chaque match comprend 6 parties en Tête à Tête, 3 parties en Doublette, 2 parties en Tripléte qui rapportent respectivement 2, 4 et 6 points, soit 36 points à distribuer au total. Un total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match. Il est alors attribué à chaque équipe de club 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

Pour le Championnat Féminin : 4 parties en Tête à Tête, 2 parties en Doublette, 1 partie en Tripléte et un Atelier qui rapportent respectivement 2, 4 et 4 points, soit 24 points à distribuer au total. L'Atelier et la partie en Tripléte doivent se dérouler en même temps.

Pour l'Atelier la différence de points pour-contre ne peut dépasser 6 points. Ex. : si le score de l'atelier est de 22 à 8 (différence 14 points), le score enregistré sera de 6-0. Voir à l'Annexe 1 le déroulement de l'Atelier.

Article 4 : Forfait et pénalités financières

Une équipe qui ne pourrait présenter au moins 4 joueurs pour le match sera déclarée forfait.

Un club, sachant qu'une de ses équipes est "forfait", a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires ainsi que le club qui accueille la ou les rencontres.

Cette disposition **ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.**

- Le forfait sera comptabilisé comme une victoire
- Au bout de deux forfaits, l'équipe sera déclarée "Forfait général" et exclue du championnat pour l'année en cours plus suivante et terminera dernière de sa poule.
-

Article 5 : Les équipes

- Les équipes sont réparties (par tirage au sort) par poule en fonction du nombre d'équipe inscrites. Les groupes sont constitués de préférence d'un nombre de 4 ou 3 équipes, sauf impossibilité.
- L'équipe tirée du chapeau en 1^{er} reçoit les autres équipes de la poule le samedi après-midi
- L'équipe tirée en 2^{ème} reçoit les autres équipes de la poule la journée du dimanche.
- Les équipes d'un même club sont placées dans des groupes différents. Si cela n'est pas possible, elles doivent être opposées dès la première journée.

Article 6 : Tenues des joueurs et joueuses

Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres de ce championnat doivent être habillés avec le haut identique CLUB et les jeans de quelques couleurs que ce soit, sont interdits.

Article 7 : Calendrier

Ce championnat se déroule selon un calendrier arrêté par le Comité Départemental pour le C.D.C.

Article 8 :

Le club organisateur est celui qui reçoit lors d'une journée de championnat.

Nombre de jeux : Le traçage des terrains est obligatoire soit 6 jeux par match (4 pour le Championnat Féminin). Si le nombre de jeux est insuffisant pour disputer une rencontre (moins de 18 jeux, pour 3 matches), l'ordre des parties peut être modifié par le délégué (ou par l'arbitre en cas d'absence du délégué), par tirage au sort pour chaque rencontre.

A chaque tour, alternativement, une rencontre se déroulera en Tête à tête, une autre rencontre en Doublette et une rencontre en Triplette (11 jeux sont alors nécessaires, pour 3 matches). Autre possibilité pour pallier le manque de terrains, les parties en Tête à Tête peuvent se dérouler sur 2 tours et s'enchaîner dès que les terrains sont disponibles.

Article 9 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club qui reçoit. En cas de carence de l'arbitre, le club organisateur est chargé de l'arbitrage des rencontres et du respect du règlement.

Article 10 : Délégué

En cas d'absence de délégué, l'Arbitre ou à défaut l'organisateur est chargé de constituer un Jury composé des capitaines de chaque équipe participant à la rencontre et de l'arbitre s'il est présent. Ce Jury règlera tout problème et litige survenant pendant le déroulement de la rencontre.

Article 11 : Classement

A la fin du championnat, un classement sera effectué dans chaque groupe en fonction du nombre de points marqués par les équipes à chaque rencontre. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, elles seront départagées en fonction des critères suivants, dans l'ordre :

1. Résultat de la partie ayant opposées les 2 équipes ex-æquo (si le résultat de ce match est nul ou s'il y a plus de 2 équipes à départager, ce critère n'est pas pris en compte, on passe directement au critère 3)
2. S'il y a plus de 2 équipes ex-æquo : on prend en compte les confrontations entre ces équipes (nombre de matchs gagnés, puis différence de points générale des rencontres entre les ex-æquo). En cas d'égalité avec ce critère on passe au critère 3.
3. Différence de points générale (différence entre les points marqués et encaissés en prenant les scores de tous les matches)
4. Nombre de parties gagnées

Article 12 : Montée descente

Un système de montées-descentes est instauré entre les groupes de différents niveaux, en fonction des résultats de l'année, pour la constitution des groupes de l'année suivante. Ce système peut être adapté chaque année pour tenir compte des équipes qui montent ou descendent des championnats Régionaux et nationaux.

Les équipes s'inscrivant pour la première fois débutent toujours le championnat dans la division la plus basse.

En annexe 1, le système de montées-descentes pour chaque catégorie et divisions

Article 14 : Procédures disciplinaires

Les litiges et réclamations, de même que les fautes individuelles d'un joueur lors d'une rencontre devront être portés sur la feuille de match signée par les 2 coaches et l'arbitre principal.

Pour être prises en considération, ces réclamations doivent impérativement être suivies d'un rapport circonstancié ou du compte-rendu de réunion de jury (vivement recommandé), transmis dans les 5 jours qui suivent la rencontre au Responsable du Comité de Pilotage de la Ligue : Monsieur Jean-Claude DESBOUYS.

Les réclamations et toutes autres anomalies signalées sur la feuille de match seront traitées en première instance par la Comité de Pilotage de la Ligue.

En cas d'appel de la décision, l'affaire sera portée devant le Comité Directeur de la Ligue. Par contre les fautes individuelles d'un joueur seront jugées par la Commission Régionale de Discipline.

Article 15 :

En complément du présent règlement, le Comité Départemental CDC) définira, chaque année, les modalités d'organisation de sa compétition départementale (composition des poules, dates et horaires des rencontres, système de montées et descentes, ...).

Le comité du RHONE METROPOLE DE LYON se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement si des équipes montent ou descendent de CRC.

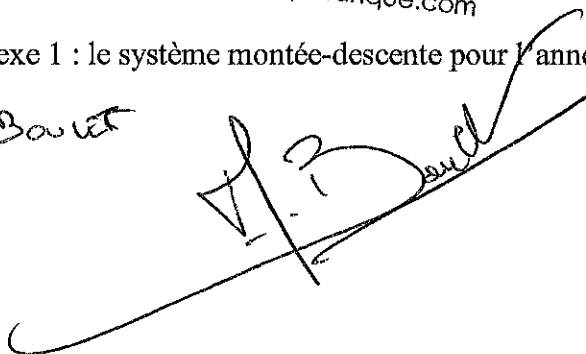
Fait à St PRIEST le 11/03/2019

Le co-président,

FEDERATION FRANCAISE DE
PETANQUE et JP
26 6ème Rue
69800 SAINT PRIEST
Tél : 04 72 73 35 03
COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE
METROPOLE DE LYON
mail : cd69@francepetanque.com

Annexe 1 : le système montée-descente pour l'année 2019

A. Bouvet





Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE DU RHONE METROPOLE DE LYON

26 6EME RUE -69800 SAINT PRIEST

Mail : cd69@francepetanque.fr tel : 04.72.73.35.03

ANNEXE 1

Système de montée -descente 2019

CDC FEMNINS 2EME DIVISION

En 2019, 7 poules en 2eme division. Parmi les 7 équipes finissant 1eres de poule, 1 équipe sera tirée au sort et sera directement qualifiée pour la 1^{ère} division.

Les 6 autres équipes disputeront un barrage, les 3 gagnantes monteront en 1ère division.

CDC HOMMES 1ERE DIVISION

Resteront en 1ère division, (ou montant en CRC) les 2 premiers de chaque poule, les 3emes et 4^{ème} descendent en 2eme division.

CDC HOMMES 2EME DIVISION

Les 4 premiers de chaque poule monteront en 1ère division

Les 2èmes de chaque poule resteront en 2eme division

Les 3èmes et 4èmes de chaque poule descendront en 3ème division

CDC HOMMES 3EME DIVISION

Les 8 premiers de chaque poule monteront en 2eme division

Les 8 2èmes de chaque poule resteront en 3ème division

Les autres descendront en 4ème division

CDC HOMMES 4EME DIVISION

22 poules cette année

Les premiers de chaque poule sont intéressés par la montée et un tirage au sort est effectué

Les 10 premiers tirés montent en 3ème division

Les autres feront un match de barrage dont les gagnants monteront en 3eme division.

CDC VETERANS

1ère division, 2eme division et 3ème division idem que CDC OPEN

4^{ème} division : les premiers de chaque poule + les 3 meilleurs deuxièmes monteront en 3^{ème} division

Les autres resteront en 4ème division

Le comité du RHONE METROPOLE DE LYON se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement si des équipes monteant ou descendent de CRC.